

FICHE D'IDENTITE

SERVICES TECHNIQUES DE MESLAN



Mairie de Meslan



Caractéristiques générales

Activités principales	accueil des employés communaux, maintenance, entrepôt et lavage du matériel et des véhicules	
Surface	Bâtiment Toiture	380 m ² 380 m ²
Fréquentation	4 agents sur 220 jours par an pas d'ouverture au public	
Usages de l'eau	robinetterie toilettes douches nettoyage des locaux lavage du parc automobile, des engins et du petit matériel lavage des extérieurs de certains bâtiments communaux, du mobilier urbain et des panneaux de voirie arrosage des espaces verts et petits travaux	
Compteur	SENSUS WS Dynamique	installé en 2010, 1.5m ³ /h
Pressions	En amont du réducteur de pression Aux points de puisages	4,2 bars 2,4 bars

Consommations en eau du bâtiment



Consommation comprenant le nettoyage des véhicules, des engins, du petit matériel, de l'arrosage... jusqu'en 2009
*Ratio issue de l'opération pilote "Economie d'eau" du SDES6, Egis Eau, nov. 2009

Equipements

	3 robinets simples mécaniques dont 1 extérieur
	3 mitigeurs mécaniques
	2 toilettes à double commande (4/8)
	1 urinoir temporisé
	2 douches avec douchette classique et flexible
Dispositifs "Economies d'eau"	réducteur de pression toilette double-commande ou temporisé mitigeur cuves de récupération des eaux pluviales (capacité 30m ³)

Cuves de récupération des eaux pluviales et économie d'eau

Caractéristiques techniques	3 cuves cylindriques en béton de 10 m ³ chacune installées en mars 2009 une station de redistribution avec un niveau minimum permettant la bascule vers l'eau potable si nécessaire	
Usages des cuves	2 robinets simples sur 3 toilettes et urinoir lavage du parc automobile, des engins et du petit matériel lavage des extérieurs de certains bâtiments communaux, des panneaux de voirie et petits travaux arrosage de 95% des espaces verts	
Coût des cuves et de la station de redistribution	13 426 €	
Economies réalisées	En % En m ³ En €	60% 90 m ³ 200 € environ sur 2011-2015 environ sur 2011-2015 environ sur 2011-2015
Temps de retour sur investissement	375 ans	
Réglementation	Arrêté du 21/08/2008	à l'intérieur (sauf exception) à l'extérieur signalisation obligatoire alimentation des WC et lavage des sols arrosage, lavage de la voirie, des véhicules... "eau non potable", marquage des canalisations de distribution
Avantages	suppression des prélèvements sur le réseau d'eau potable baisse importante des consommations en eau gain financier annuel rapide bon outil de sensibilisation peu d'entretien même si nécessite une veille des agents de leur bon fonctionnement et un nettoyage ponctuel de la toiture	
Inconvénients	temps de retour sur investissement long équipement et travaux onéreux (en particulier les cuves enterrées) ressource de substitution non pérenne nécessite la mise en place d'un système de disconnection (par surverse totale) pour satisfaire les besoins lorsque le réservoir de stockage d'eau de pluie est vide	

Informations diverses

La commune a sensibilisé les agents en parallèle de l'installation des cuves.
Les 3 cuves ont permis depuis plus de 6 ans à couvrir l'ensemble des usages. Aucun prélèvement sur le réseau d'eau potable n'a été nécessaire.
Lien vers l'arrêté du 21/08/2008 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019386409>